

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du jeudi 19 décembre 2024

Convocation
 Date : 13/12/2024
 Affichée et mise en ligne
 le : 13/12/2024

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE FOURNITURE DE CONTENANTS POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 19 décembre 2024, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à Salle de l'Obélisque - 4 ter avenue de Creil - 60300 Senlis sous la présidence de Monsieur Guillaume MARÉCHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le vendredi 13 décembre 2024, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

 Délibération n°
 99-CC191224

Nombre de Membres :

- En exercice : 44
- Présents : 35
- Pouvoirs : 7
- Votants : 42
- Absents : 2

Président de séance : Monsieur Guillaume MARÉCHAL
Secrétaire de séance : Madame Magalie BENOIST

Résultats :

- Pour : 42
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Siégeaient au Conseil Communautaire :

- | | |
|-----------------------------------|-----------------------------|
| Madame BALOSSIÉ Françoise | Madame LUDMANN Véronique |
| Monsieur BATTAGLIA Alain | Monsieur MARÉCHAL Guillaume |
| Madame BENOIST Magalie | Madame MARTIN Emilie |
| Monsieur BLOT Laurent | Monsieur MELIQUE Jacky |
| Monsieur BOUFFLET Pierre | Madame MIFSUD Florence |
| Monsieur CHARRIER Philippe | Monsieur NGUYEN PHUOC VONG |
| Monsieur CURTIL Benoit | Jean-Pierre |
| Monsieur de la BEDOYERE Jean-Marc | Monsieur NOCTON Laurent |
| Monsieur DUMOULIN François | Madame PALIN-SAINTE-AGATHE |
| Monsieur GAUDION Philippe | Martine |
| Monsieur GAUDUBOIS Patrick | Monsieur PATRIA Alexis |
| Madame GLASTRA Delphine | Madame PRUVOST-BITAR |
| Madame GORSE-CAILLOU Isabelle | Véronique |
| Madame JAUNET Christel | Madame REYNAL Sophie |
| Monsieur LAPIE Dominique | Monsieur ROLAND Dimitri |
| Monsieur LEFEVRE Sylvain | Madame SIBILLE Elisabeth |
| Monsieur LESAGE William | Monsieur SICARD Bruno |
| Madame LOISELEUR Pascale | Madame TONDELLIER Viviane |
| Madame LOZANO Michelle | |

 Liste des délibérations
 Affichée le 20/12/2024
 Mise en ligne le :
 20 DEC. 2024

Délibération mise en
 ligne sur le site internet
 de la CCSSO le :

08 JAN. 2025

Ont donné pouvoir :

- Monsieur ACCIAI Maxime à Madame TONDELLIER Viviane
 Monsieur BOULANGER Damien à Madame PRUVOST-BITAR Véronique
 Madame GAUVILLE-HERBET Cécile à Monsieur MARÉCHAL Guillaume
 Monsieur GEOFFROY Rémi à Madame BENOIST Magalie
 Monsieur GUEDRAS Daniel à Madame LUDMANN Véronique
 Monsieur REIGNAULT Patrice à Madame SIBILLE Elisabeth
 Madame ROBERT Marie-Christine à Monsieur GAUDUBOIS Patrick

Paraphes	
g	TUB

Ne siégeait pas au Conseil Communautaire mais son suppléant :

Monsieur FROMENT Daniel, représenté par Monsieur TESSON Gilles

Étaient absents

Monsieur DIEDRICH Wilfried

Monsieur GRANZIERA Gilles

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 35 présents et 7 pouvoirs.
Il constate que celui-ci est atteint et procède donc à l'examen de la question.

EXPOSÉ DES MOTIFS

(Annexe jointe)

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante que,

Chaque année, la CCSSO distribue des sacs plastiques pour la collecte des déchets ménagers et assimilés pour les habitants du centre-ville de Senlis, des sacs papier pour les déchets verts pour les habitants des communes d'Aumont en Halatte, Chamant, Courteuil, Fleurines et Senlis, des bacs à roulettes et des composteurs pour l'ensemble des habitants du territoire.

Les marchés de fourniture de contenants pour la collecte des déchets ménagers et assimilés arriveront à échéance le 31 décembre 2024.

Une nouvelle consultation ayant pour objet la fourniture de contenants nécessaires à la collecte des déchets ménagers et assimilés, a été lancée le 8 octobre 2024, sous la forme d'un appel d'offre ouvert, accord-cadre mono attributaire à bons de commande et sous la référence de l'ADTO n° 64571/24-362 (2024-09). La date limite de réception des offres était fixée au mardi 12 novembre à 12h.

Cette procédure est composée de 4 lots :

- Lot n° 1 - Fourniture de sacs plastiques – 20 000 € HT maximum par an
- Lot n° 2 – Fourniture de sacs papier biodégradables - 40 000 € HT maximum par an
- Lot n° 3 – Fourniture de bacs à roulettes - 60 000 € HT maximum par an
- Lot n° 4 – Composteurs individuels de jardin - 20 000 € HT par an.

La commission d'appel d'offres, compétente pour l'attribution de ces marchés, a été convoquée le mardi 10 décembre à 19h au siège de la CCSSO.

- Concernant le lot n°1 portant sur la fourniture de sacs plastiques pour la collecte des déchets ménagers, la commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché à la société TOUSSAC - 64 CASTELNAU CAMBLONG, pour un montant de 20 000 € HT maximum par an pour une durée de 12 mois reconductible 3 fois, soit un montant total maximum de 80 000 € HT sur 4 ans.
- Concernant le lot n°2 portant sur la fourniture de sacs papier biodégradables pour la collecte des déchets verts, la commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché à la société TAPIERO – 87 SAINT JUNIEN, pour un montant de 40 000 € HT maximum par an pour une durée de 12 mois reconductible 3 fois, soit un montant total maximum de 160 000 € HT sur 4 ans.

Paraphes	
	TUB

- Concernant le lot n°3 Fourniture de bacs à roulettes, la commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché à la société ESE France 71 CRISSEY, pour un montant maximum par an pour une durée de 12 mois reconductible 3 fois, soit un montant total maximum de 240 000 € HT sur 4 ans.
- Concernant le lot n°4 Composteurs individuels de jardin, la commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché à la société QUADRIA 31 SAINT JEAN D'ILLAC pour un montant de 20 000 € HT maximum par an pour une durée de 12 mois reconductible 3 fois, soit un montant total maximum de 80 000 € HT sur 4 ans.

Après avoir entendu l'exposé,

DÉLIBÉRATION

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communautés de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Règlement Intérieur de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu les articles L.2122-21-6° et L 2122-22-4° du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

Vu les articles L2123-1, R2123-1, R2123-4 à 7, R2162-1 à 6 et R2162-13 à 14 du Code de la Commande Publique ;

Vu la consultation de marchés publics lancée le 8 octobre 2024, sous la forme d'un appel d'offre ouvert, accord-cadre mono attributaire à bons de commande et sous la référence de l'ADTO n° 64571/24-362 (2024-09) ;

Vu l'analyse de l'offre établi le 19 novembre 2024 par le service Environnement et présentée en commission d'appel d'offre le 10 décembre 2024 ;

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 10 décembre 2024 ;

DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ

Article 1 : D'AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, ou son représentant légal, à signer les pièces constitutives du marché 2024-09- ADTO 64571 portant sur la fourniture de contenants pour la collecte des déchets ménagers et assimilés attribué :

- Le lot 1 Fourniture de sacs plastiques, à la société TOUSSAC - 64 CASTELNAU CAMBLONG avec un montant de 20 000 HT € maximum par an.
- Le lot 2 – fourniture de sacs papier biodégradables, à la société à la société TAPIERO – 87 SAINT JUNIEN, pour un montant de 40 000 € HT maximum par an.
- Le lot 3 Fourniture de bacs à roulettes, à la société ESE France 71 CRISSEY, pour un montant de 60 000 € HT maximum par an.

Paraphes	
07	MB

- Le lot 4 Composteurs individuels de jardin, à la société QUADR pour un montant de 20 000 € HT maximum par an.

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches administratives et financières afférentes ;

Article 3 : D'INSCRIRE au budget 2025 les crédits nécessaires à la bonne exécution de ce marché.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission

En Sous-Préfecture le : 08 JAN. 2025

De la publication sur le site internet de la CCSSO : 08 JAN. 2025

Fait à Senlis, le 08 JAN. 2025

Guillaume MARÉCHAL



*Président de la Communauté
de Communes Senlis Sud Oise*

Magalie BENOIST

Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr